



[How We Help](#)

[About Us](#)

[Resources](#)

[Contact Us](#)

[Donate Now](#)



## EMPOWER

Please **share our free newsletter** with your colleagues and friends or sign up to receive it directly by clicking [here](#).

We respectfully acknowledge the CRCVC office is located on the traditional, unceded territories of the Omàmiwininiwag (Algonquin peoples) Nation.

**Text:** Our number is 613-208-0747

**Chat:** Please access through our [website](#).

For hours of operation and other info, please [click here](#).

[Donate Now](#)



*Happy Black History Month!*

Black History Month is about honouring the legacy of Black people and their communities in Canada, so join us in celebrating the history, achievements and contributions of Black Canadians. The CRCVC values compassion and encourages Canadians to acknowledge the important obstacles Black citizens overcome, advocate for racial justice and take steps toward equity within communities.

---

## Black People Are Overrepresented Among Homicide Victims

Statistics Canada stated that in 2021, there were 788 homicide victims for whom police reported on racialized identity, 31% (or 247 victims) of whom were racialized. 13 Almost half (49% or 120 victims) of these racialized victims were identified as Black.

According to the University of Toronto's Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims (The CRIB), predominantly Black neighbourhoods in Toronto are disproportionately impacted by homicides. These neighbourhoods also have the least amount of support services for survivors, according to new research from the University of Toronto.

The data suggests each homicide victim leaves behind between seven and 10 family members or close friends who are struggling.

Read the article to learn more [here](#).

This month, the federal government is being urged to follow through with its commitment from 2021 to develop a Black Canadian justice strategy in order to address the overpopulation of Black people in Canadian jails. According to Justice Minister David Lametti's press secretary, Diana Ebadi, "Canada's Black Justice Strategy will put us on a path toward a more just and equitable society by addressing systemic discrimination and the overrepresentation of Black people in the criminal justice system, including as victims of crime."

Read more about the updates regarding this justice strategy [here](#) and learn about the steps that the Government of Canada is taking to continue developing the strategy [here](#).

---

## La réforme de l'indemnisation des victimes d'une infraction criminelle: qu'en est-il des délais de traitement de la demande d'indemnisation?

Une nouvelle loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement est entrée en vigueur le 13 octobre 2021. Pour en savoir plus sur cette loi et sur son règlement d'application, cliquez [ici](#) et cliquez [ici](#).

Les principales innovations de la nouvelle loi portent sur:

- **Les infractions admissibles au régime de l'IVAC.** Les infractions admissibles au régime de l'IVAC sous l'ancienne loi étaient nommément indiquées à l'annexe de la loi. À l'exception des infractions contre les biens, toutes les autres infractions prévues par le Code pénal commises depuis le 1er mars 1972 sont désormais couvertes par le régime de l'IVAC.

- **Les délais de présentation de la demande** L'ancienne loi prévoyait un délai d'un an pour soumettre sa demande si le crime a été commis avant le 23 mai 2013 et deux ans si le crime a été commis après cette date. Des exceptions étaient traitées cas par cas dans les situations où la victime a été dans l'impossibilité d'agir dans les délais. La nouvelle loi porte ce délai à 3 ans. Elle ajoute que ce délai commence à courir à partir du moment où la victime prend connaissance du dommage à elle causé par l'infraction ou dans les trois ans suivant le décès causé par le fait infractionnel. De même, les dépassements de ce délai peuvent être analysés si la victime présente un motif raisonnable du retard. Suivant la nouvelle loi, il n'y a plus de délais pour les infractions criminelles impliquant la violence conjugale, la violence subie pendant l'enfance ou une agression à caractère sexuel.
- **La durée du versement de l'aide financière** Sous le régime de l'ancienne loi, aucun délai n'était prévu. La nouvelle loi prévoit que l'aide financière palliant une perte de revenu ou l'aide financière compensant certaines incapacités est versée, à l'égard d'un même événement, pour une période maximale de trois ans consécutifs ou non.
- **La révision de la décision rendue par l'IVAC et l'introduction d'une nouvelle demande** Le délai pour demander la révision d'une décision rendue par l'IVAC est passé de 30 à 90 jours. Suivant la nouvelle loi, une nouvelle demande d'indemnisation peut être présentée si la première a été rejetée lorsque le fait criminel visé porte sur la violence subie pendant l'enfance, la violence sexuelle ou la violence conjugale s'elle avait été présentée au-delà du délai légal sous le régime de l'ancienne loi. La loi du 13 octobre 2021 précise que la nouvelle demande doit être introduite avant le 13 octobre 2024.

#### Les autres innovations apportées par la nouvelle loi concernent:

- **L'élargissement de la notion de "victime"** qui couvre désormais de nouvelles catégories de victimes. On distingue deux catégories de victimes: celle que l'on pourrait qualifier de victimes directes et celles qui sont des personnes intervenantes et également affectées par l'acte criminel. Cependant, la catégorie de "personne qui a tenté d'arrêter un délinquant ou d'empêcher qu'une infraction pénale soit commise" mentionnée dans l'ancienne loi n'apparaît pas clairement de la nouvelle loi!
- **La capacité de déposer une demande.** Désormais une personne âgée de 14 ans, victime d'une infraction criminelle, peut présenter une demande de qualification au régime d'indemnisation de l'IVAC
- **L'aide en situation d'urgence:** Il s'agit d'une aide qui peut être accordée à toute personne à charge de la victime pour quitter son domicile et trouver un refuge où elle se sentirait plus en sécurité.
- **L'admissibilité à l'indemnisation pour perte de revenu** Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'IVAC utilisait le salaire minimum applicable au jour de l'événement comme base salariale pour la détermination de la rente salariale aux victimes d'actes criminels sans emploi. En plus d'une aide financière palliant une perte de revenu pour les victimes ayant un emploi, la nouvelle loi prévoit une aide financière compensant certaines incapacités pour les victimes sans emploi qui démontrent une incapacité à accomplir la majorité de leurs activités habituelles. Cette aide est basée sur le salaire minimum.
- **La somme forfaitaire en cas de décès** La loi du 13 octobre 2021 étend cette prestation à certaines catégories de personnes.
- **La réhabilitation psychothérapeutique et psychosociale.** Désormais toute victime d'une infraction criminelle est admissible à la réhabilitation; l'avis du thérapeute ou professionnel traitant n'est plus nécessaire.
- **Lieu de l'infraction.** Sous certaines conditions, une personne victime d'une infraction criminelle peut recevoir des aides financières si l'infraction commise à l'extérieur du Québec est considérée comme criminelle au Canada.
- **La notion de faute lourde et de participation à l'infraction** a davantage été clarifiée ainsi que les quelques exceptions acceptables.
- **Les scènes de crime.** Le remboursement des frais de nettoyage d'une résidence privée couvre toute infraction et non seulement l'homicide

En savoir plus sur les innovations en cliquant [ici](#) et [ici](#).

#### Qu'en est-il des délais de traitement de la demande d'indemnisation?

Tout en saluant l'action on ne peut plus louable du législateur de vouloir améliorer le régime des indemnisations des victimes d'actes criminels, l'on remarque néanmoins que quelque chose doit être fait par rapport aux délais de traitement des demandes d'indemnisation ainsi qu'en ce qui concerne l'allègement de la complexité de la procédure administrative y relative. La loi ne prévoit pas de délai indicatif de traitement des demandes d'indemnisation. L'IVAC indique qu' "il faut en moyenne 147,5 jours (environ cinq mois) pour qu'une décision soit rendue sur leurs cas".

En savoir plus sur les délais en cliquant [ici](#).

Cependant, certains témoignages font état des délais excessivement longs d'attente d'une indemnisation. A titre d'exemple, une victime d'agression sexuelle dans l'enfance et à l'âge adulte tente d'obtenir depuis près de quatre ans une indemnisation auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) sans succès. Alors qu'elle affirme avoir déposé des centaines de pages

de rapports médicaux, de police, les documents de l'hôpital, le procès-verbal du procès pour agression sexuelle, les agents de l'IVAC lui demandent toujours d'obtenir son dossier médical complet et toutes ses notes évolutives, depuis 1991, afin de procéder à l'étude de son dossier. Pour eux, les résumés détaillés fournis par les professionnels de soins ne sont pas suffisants. La présidente de l'ordre des psychologues qui a été interrogée à ce sujet dit qu' "en général, ce n'est pas ce qui est demandé. C'est vraiment le rapport d'évolution qui est demandé ". À côté de cette difficulté d'avoir un dossier complet de demande de qualification à l'IVAC, se trouve aussi un problème de bureaucratie. Tel qu'il ressort du cas évoqué, les communications avec l'IVAC sont pénibles. Soit, on n'a pas le téléphone d'un agent même si on l'appelle directement, soit il n'est plus là, soit encore il a changé de poste ou le dossier a été transféré à quelqu'un d'autre.

Face à ces défis, il apparaît que des mesures d'accompagnement soient prises et des actions concrètes entreprises pour que la réforme de l'indemnisation des victimes d'une infraction criminelle apportée par la loi du 13 octobre 2021 produise les effets escomptés.

Vous pouvez lire plus sur le sujet [ici](#).

## Chat and Text Now Available in New Languages

If you, or anyone you know, is in need of support, please do not hesitate to reach out to one of our victim support workers through our chat and text. You can use our chat feature by visiting our [website](#) and you can text us at 613-208-0747.

These two features are now available in English, French, Spanish, Romanian, Hindi, Urdu, and Gujarati!

We are here to support you.



**CRCVC  
TEXT &  
CHAT**

TEXT **613-208-0747**  
CHAT via [crcvc.ca](#)

MONDAY-FRIDAY 8:30-4:30PM EST

Services now available in English,  
French, Spanish, Romanian, Hindi,  
Urdu, and Gujarati

Canadian  
Resource Centre for  
**VICTIMS  
OF CRIME**

This year, CRCVC is celebrating our 30th anniversary! Thanks to all of your support, we've been able to bring meaningful change to victims of crime and their families over the last 30 years. The mission of this organization wouldn't have been accomplished without the efforts of our team, our sponsors and partnerships, as well as our donors, so thank you!

If you or your organization is interested in supporting CRCVC during its 30th anniversary, please email us at [crcvc@crcvc.ca](mailto:crcvc@crcvc.ca) or make a [donation here today](#).

## Upcoming Events

### Homicide Support Group

Our **Homicide Support Group** is for family members, friends and close loved ones of homicide victims and is intended to offer peer support to those dealing with violent loss. This support group is offered nationally meaning that we can connect with and support survivors from across the country. *English only.*

**When:** March 30th, 2023 at 6:30 pm EST

**Where:** Virtually

**To RSVP:** email us at [crcvc@crcvc.ca](mailto:crcvc@crcvc.ca) or call us at **1-877-232-2610**



Canadian  
Resource Centre for  
**VICTIMS  
OF CRIME**

**MONTHLY  
HOMICIDE  
SUPPORT GROUP**

Please RSVP at [crcvc@crcvc.ca](mailto:crcvc@crcvc.ca) or  
at 1-877-232-2610

Virtual March 30, 2023, 6:30pm EST

NATIONAL

### Special Guest Edition: Homicide Support Group

In April, our **Homicide Support Group** warmly welcomes **Duane T. Bowers** as a special guest! His current professional activities include

working with survivors of trauma, child exploitation and trafficking which includes providing support to families of abducted, missing, exploited, trafficked and murdered victims as well as professional staff working directly in the field. Duane is responsible for the development of support, clinical supervision and training of staff and volunteers for a variety of organizations that deal with these issues in the US and Canada.

**When:** April 27th, 2023 at 6:30 pm EST

**Where:** Virtually

**To RSVP:** email us at [crcvc@crcvc.ca](mailto:crcvc@crcvc.ca) or call us at 1-877-232-2610



Donate Today

Charitable Registration #13552 8701 RR0001

